



ÉDITION  
JANVIER 2024

# CHAUCHÉ *le mag'*

*Vue aérienne prise par Astérior Prod  
La Robinerie et l'Anguiller*



[www.chauche.fr](http://www.chauche.fr)



p3 Edito DU MAIRE  
CHRISTIAN MERLET

p4 Le conseil municipal

p6 Le personnel communal

p7 Civisme

p8 Recensement de la population

p10 Urbanisme ▪ Agriculture ▪ Économie

p14 Environnement

p15 Communication ▪ Festivités

p16 Voirie ▪ Réseaux concessionnaires

p17 Vie associative

p17 Infos pratiques

p21 Démarches administratives

p23 État civil

2

3

Bulletin municipal de Chauché  
Édité en 1170 exemplaires - janvier 2024

Directeur de la publication :  
Christian MERLET

Création & impression :  
Imprimerie Soulard ▪ SCULARD ▪ Les Essarts

Crédits images :  
© Mairie de Chauché ▪ © Freepik  
© Vendéens & Chouans

Mesdames, messieurs, chers amis,

Alors que s'ouvre 2024, j'aimerais vous présenter mes vœux les plus sincères à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et à vos proches. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une année de joie, de santé et de réussites dans les projets qui vous tiennent à cœur ce, en toute simplicité.

Je préfère le mot « simplicité » à celui de « sobriété », qui est devenu LE mot à la mode depuis quelques mois. Simplicité dans nos manières d'être et de faire. Simplicité de notre action communale aussi, qui fluidifie et modernise son fonctionnement pour aller à l'essentiel : répondre aux besoins des chauchéens par un service de proximité et de qualité. Simplicité enfin de nos rapports humains, il est essentiel de garder en tête ce qui fait l'identité de notre commune: la solidarité, le partage, l'ouverture aux autres. Chauché était, est et doit rester une commune pour toutes et tous.

La simplicité passe d'abord par la nécessité d'aller à l'essentiel, sans superflu, sans excès. La commune de Chauché, comme toutes les collectivités locales françaises, comme nous tous également, fait attention à ses dépenses. En effet, les dotations que nous verse l'État ne cessent de fondre année après année et il nous retire notre autonomie fiscale, financière au profit de dotations dont li aura seul la main. A cela s'ajoutent les prix exorbitants de l'énergie qui pèsent aussi sur la commune.

Heureusement, la municipalité mène depuis de nombreuses années une politique visant à faire des économies.

Cette sobriété financière est difficile mais elle est choisie et assumée. Nous avons pleinement conscience que nous devons nous engager plus avant dans la transition. C'est pourquoi les investissements réalisés et programmés par la commune pour les années à venir visent à améliorer l'efficacité énergétique et écologique :

- Nouveau restaurant scolaire mieux isolé et avec la mise en place du « zéro gaspillage »
- Reprogrammation du système de chauffage du centre de loisirs,
- Remplacement des ouvertures de la MAM,
- Aménagements vertueux en matière d'absorption des eaux pluviales comme sur la place de la mairie et devant le centre périscolaire,
- Plantations systématiques afin de préserver des espaces de fraîcheur l'été,

Ces investissements sont nécessaires car ils seront les économies de demain.

Par obligation, nous avons aussi pris des mesures pour réduire nos frais de fonctionnement, en particulier énergétiques. Je pense notamment à la réduction de la température du chauffage dans les salles communales, à des restrictions sur les horaires des éclairages des rues le soir, aux sensibilisations accrues aux écogestes.

Le logement doit aussi mobiliser l'ensemble des acteurs car il est l'un des premiers symboles de la solidarité. A Chauché, nous allons voir en 2024 la livraison du Jardin des Antoinette dans le centre bourg, à destination de nos aînés.

De plus, la commission urbanisme a travaillé ces derniers mois à l'acquisition de terrains pour l'aménagement de lotissements. Le prochain à voir le jour s'appellera le Pré Charlotte, route de la Roche.

D'autres acquisitions sont en projet.

La simplicité, que j'appelle de mes vœux, s'inscrit aussi dans les relations humaines, dans notre façon d'interagir avec les autres. Elle demande le respect mutuel et l'acceptation de l'autre, quelle que soient sa situation, ses convictions, ses opinions ou ses croyances religieuses. Nous appartenons toutes et tous à la même communauté humaine et nous sommes unis par un lien commun.

Cette fraternité, les associations en sont un levier fabuleux. Les très nombreux bénévoles agissent en permanence en ce sens. Les élus que nous sommes savons à quel point leur action, votre action, est capitale, pour renforcer le lien social. Je tiens à saluer et remercier chaleureusement tous les bénévoles associatifs qui donnent tant pour la commune. Un grand merci à tous! Nous avons à cœur de travailler en partenariat avec vous et de vous accompagner au quotidien. La vie associative ne serait sans doute pas aussi riche sans ce dialogue fécond et réel.

Bien que Chauché compte désormais un peu plus de 2 500 habitants, elle doit rester une commune de proximité. C'est pourquoi nous tenons, avec mon équipe municipale, à être au plus près de vous, sur le terrain. Nous sommes chauchéens comme vous; nous aimons notre commune comme vous; et sachez que nous avons à cœur de vous représenter fidèlement.

Les agents de la commune sont aussi là pour vous. Ils travaillent avec professionnalisme, tout au long de l'année, pour répondre à vos interrogations, satisfaire au mieux vos attentes et faire face aux situations difficiles que vous pouvez rencontrer. Nous sommes fiers, à Chauché, de pouvoir compter sur des agents investis et compétents. Alors, au nom des chauchéens, je tiens aujourd'hui à saluer leur travail, leur engagement. Merci à elles, merci à eux!

Une autre ambition nous anime à Chauché : l'avenir de nos enfants et de nos jeunes. Ce que nous mettons en œuvre aujourd'hui pour eux doit permettre de préparer les adultes, les citoyens de demain, libres et responsables.

Nous avons transféré le foyer des jeunes dans la salle des étoiles de Fruchet, plus confortable et adaptée à leurs activités, à proximité des équipements sportifs et du futur city stade qui sera construit sur le parking de la salle de sports. Simultanément, le parking du bas sera aménagé.

Un mot au sujet du monde économique de notre commune : agriculteurs, commerçants, artisans... qui sont les acteurs indispensables pour la vie, le dynamisme de notre cité. Nous avons un projet de revitalisation de notre centre bourg afin d'améliorer et de développer le commerce de proximité au cœur de celui-ci.

L'année qui s'ouvre sera l'occasion de nouvelles réalisations, de nouveaux projets, que nous aurons à cœur de mener pour vous et avec vous. « On transforme sa main en la mettant dans une autre » : ce vers de Paul Eluard traduit ce qui fait notre force et ce qui nous permettra d'avancer encore, ensemble.

Ensemble pour être meilleurs et plus forts... les uns avec les autres, les uns pour les autres.

À l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite à toutes et à tous de vivre des moments de bonheur partagé et de joie fraternelle. Excellente année 2024!

Christian MERLET, maire.



Présentation des élus

MAIRE  
CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE



Christian Merlet  
66 ans  
Retraité

1<sup>ER</sup> ADJOINTE  
CONSEILLÈRE  
COMMUNAUTAIRE



Myriam Baron  
56 ans  
Avicultrice

2<sup>E</sup> ADJOINT  
CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE



Alain Bonnaud  
60 ans  
Technicien



Elise Caillon  
41 ans  
Comptable



Ghislain Fauchard  
44 ans  
Professeur d'anglais



Lydie Frouin  
43 ans  
Comptable conseil



Bertrand Fournier  
43 ans  
Resp. commercial



Céline Goudeau  
41 ans  
Infirmière coordinatrice

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE



Marie-Claire Guilbault  
66 ans  
Retraîtée

3<sup>E</sup> ADJOINTE



Martine Lucas  
62 ans  
Retraîtée

4<sup>E</sup> ADJOINT



Christopher Gris  
36 ans  
Plâtrier carreleur



Jean-Yves Jaunet  
48 ans  
Peintre en bâtiment



Annick Pérocheau  
63 ans  
Traductrice gérante



Michel Louineau  
65 ans  
Retraité



Aurore Puaud  
32 ans  
Infirmière

CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Thierry Mignet  
48 ans  
Assistant de direction

Rôle du maire

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal</li> <li>Il est le chef de l'administration communale</li> <li>Il est chargé des pouvoirs de police</li> <li>Il prend des arrêtés municipaux</li> <li>Il représente la commune en justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est officier de l'état civil</li> <li>Il est officier de police judiciaire</li> <li>Il organise les élections (bureaux de vote, etc.)</li> <li>Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales</li> <li>Il est chargé du recensement citoyen</li> <li>Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune</li> </ul>

Rôle du conseil municipal

**CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRE + ÉLUS MUNICIPAUX

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel.

<p>VOTE BUDGET COMMUNAL APPROUVE</p>	<p>FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMERCES L'ACTION SOCIALE</p>	<p>GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL VOIRIE BATIMENTS</p>	<p>DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS</p>
--------------------------------------	--	---	---------------------------------------

CRÈS SUPPRIME SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ENFANCE PERSONNES ÂGÉES

Direction de l'information légale et administrative vie-public.fr | Paris 2019

Inscriptions électorales

Il est possible de vous inscrire sur les listes électorales de 2 manières :

- En ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr) où vous pouvez également vérifier votre situation électorale,
- À la mairie : formulaire à retirer avec copie de votre carte d'identité et justificatif de domicile.

Tout changement d'adresse sur la commune est à signaler à la mairie.

Les jeunes de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.

De nouvelles cartes d'électeurs vous seront délivrées quelques jours avant les élections.





## Pôle administratif

Il est composé comme suit :

**Christine MUSSEAU**  
Directrice générale  
des services

**Adélaïde BRETIN**  
Responsable  
pôle administratif

**Marie GAUTREAU**  
Assistante de gestion  
administrative et financière

**Mathilde CHARRIER**  
Assistante de gestion  
administrative  
Chargée d'accueil

## Pôle technique

Il est composé comme suit :

**Sylvie AUVRAY**  
Responsable  
pôle technique

**Fabien CAILLON**  
Responsable  
voirie - espaces verts

**Vincent SORIN**  
Responsable bâtiments

**Roselyne RAUTURIER**  
Agent d'entretien

**Ophélie GUÉDON**  
Agent affecté aux  
espaces verts et  
bâtiments

**Laurent OUVRARD**  
Agent affecté à la voirie  
et aux espaces verts

**Aimé GODARD**  
Agent affecté à la voirie

**Sébastien DEKANDELAER**  
Agent d'entretien

## Mairie

Vos questions, vos demandes, vos réclamations, la prise de rendez-vous avec un élu, sont à réaliser à la mairie, par voie postale, par téléphone, par courriel ou bien en vous présentant au secrétariat de la mairie.

Vous avez aussi la possibilité de rencontrer monsieur le maire, lors de sa permanence, tous les samedis de 11h à 12h.

Il est important de respecter cette démarche pour que vos dossiers soient traités efficacement, mais aussi afin de respecter la vie privée et professionnelle des élus.

Merci pour votre compréhension, et votre participation au bon fonctionnement de la gestion municipale.

**HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :**  
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30  
Le samedi matin : de 9h00 à 12h00  
L'après-midi sur RDV, sauf le mercredi



8, rue de la Petite-Maine  
85140 CHAUCHÉ

Courriel : [mairie@chauche.fr](mailto:mairie@chauche.fr)  
Tél. 02.51.41.83.09

[www.chauche.fr](http://www.chauche.fr)

## Pôle restaurant scolaire

Il est composé comme suit :

**Adélaïde BRETIN**  
Responsable pôle  
restaurant scolaire

**Marie-Claire GILBERT**  
Agent de service  
et de surveillance

**Fabienne RABAUD**  
Référente  
restaurant scolaire

**Jacqueline VAILLANT**  
Agent de service  
et de surveillance

**Sébastien DEKANDELAER**  
Agent de service  
et de surveillance

**Nathalie CAUNEAU**  
Agent de service  
et de surveillance

**Roselyne RAUTURIER**  
Agent de service  
et de surveillance

## Recrutement agent de surveillance



La commune de Chauché recrute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 un agent de service et de surveillance pendant la pause méridienne, 1h30 par jour, soit 6h par semaine.



Votre candidature est à adresser à monsieur le maire : [mairie@chauche.fr](mailto:mairie@chauche.fr) ou 02 51 41 83 09.

## Nuisances sonores et voisinage

Tous les citoyens doivent prendre leurs précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Attention également aux nuisances sonores générées par les deux roues, notamment lorsque les dispositifs d'échappement se trouvent modifiés et non homologués.

## Containers de recyclage

Différents containers à recyclages sont présents sur la commune. Sur chaque lieu, vous trouverez un bac pour les verres et un second pour les papiers.

Les déchets sont à déposer DANS les ouvertures prévues à cet effet et non à côté, à bon entendre !



## Et les aboiements de chiens alors ?

Les aboiements d'un chien sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques. En somme, ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que des bruits de tondeuse à gazon, de musique ou de télévision forte, de chants, de cris ou encore de talons, etc...

La loi opère une distinction selon le moment au cours duquel ces aboiements sont émis par l'animal :

- Le tapage diurne (de 7h à 22 heures)

Si les aboiements de votre chien perturbent votre voisinage en raison de leur caractère répétitif, intense et/ou durable dans le temps, vous vous exposez au risque de sanctions. Dès lors que les aboiements

## Emploi du feu

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Il est interdit à toute personne en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes. De même, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts produits par les ménages est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sanitaire départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles d'une amende de 450 € prévue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe en application de l'article 131-13 du code pénal.






# Recensement de la population 2024

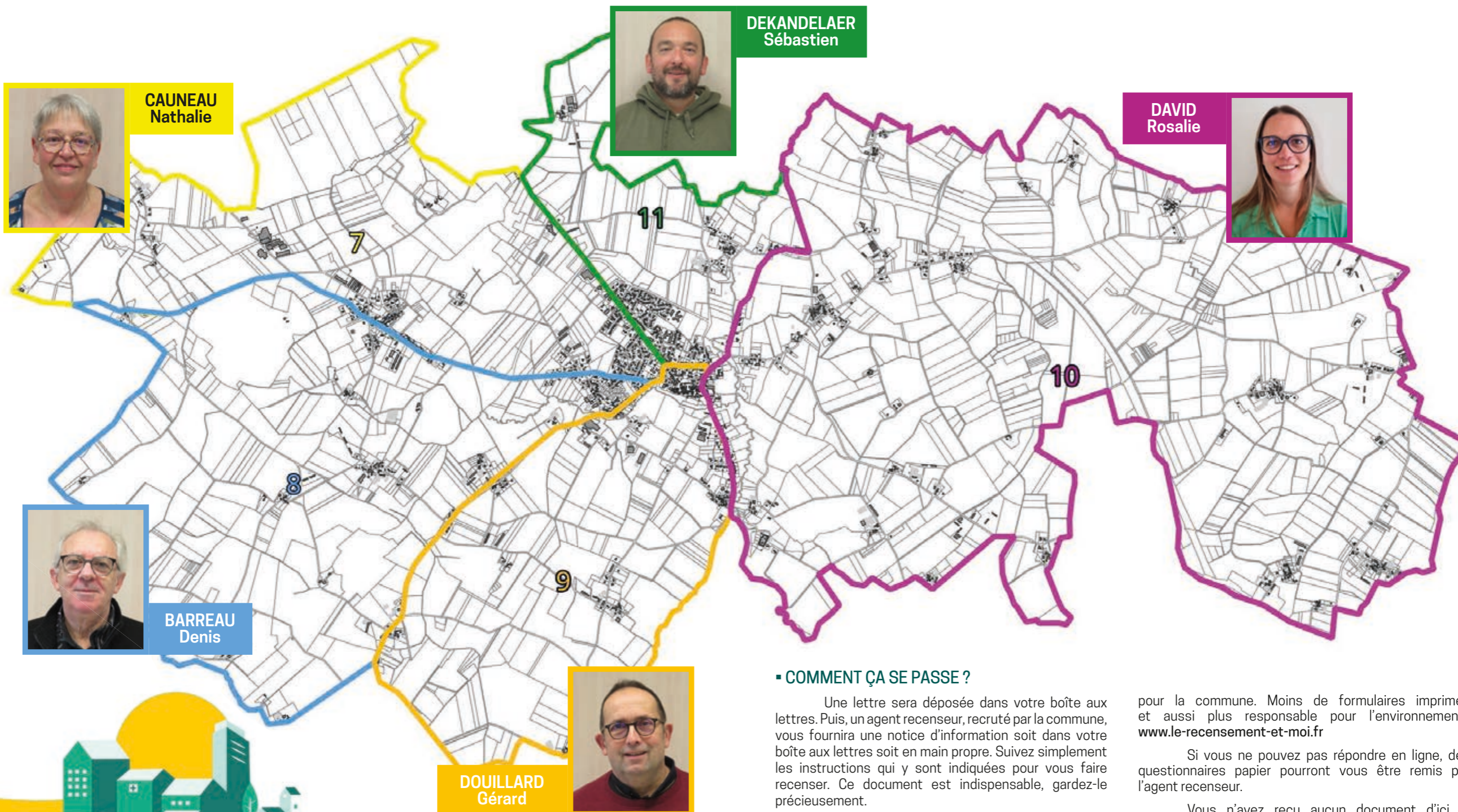
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**DU 18 JANVIER  
AU 17 FÉVRIER  
2024**

Cette année, Chauché réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 18 janvier 2024.

▪ **POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...



8

9

▪ **COMMENT ÇA SE PASSE ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique

pour la commune. Moins de formulaires imprimés et aussi plus responsable pour l'environnement : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier 2024 ? Contactez la commune au 02 51 41 83 09.





- Martine LUCAS (responsable)
- Christian MERLET
- Michel LOUINEAU
- Annick PÉROCHEAU
- Thierry MIGNET
- Bertrand FOURNIER
- Lydie FROUIN
- Ghislain FAUCHARD



### La commune

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune de Chauché compte 2 540 habitants pour 4 199 ha.



10

11



## Quartier séniors

Engagé depuis 2018, le quartier des Antoinette est un projet à destination de nos aînés qui leur permettra de s'installer dans des maisons adaptées et de se rapprocher des commerces et du centre bourg.

Onze logements, très attendus, d'environ 65 m<sup>2</sup> et comprenant 2 chambres ainsi qu'une terrasse, dont 3 avec garage, sont en cours de finalisation. Nous espérons une livraison prochainement. Suivra la construction de 3 autres habitations à l'arrière dont la construction doit débuter dans le courant de l'été 2024.



## Les lotissements en projet

### ■ LE PRÉ CHARLOTTE (rue de la Roche)

La commune a souhaité acquérir une espace de 9 800 m<sup>2</sup> à proximité du cœur de bourg afin d'y créer un quartier d'habitation. Ce projet est soumis à une densité réglementaire de 17 logements à l'hectare.

Cet espace exceptionnel est entouré de beaux arbres. Les projets d'habitations devront coexister avec cet environnement.

Des études environnementales s'imposent sur ce site. En parallèle, nous travaillons sur le plan global du quartier. Nous espérons en ouvrir la commercialisation dans le courant du premier semestre 2025.



### ■ PROJET D'ACQUISITION : LA BAGATELLE

Une parcelle est en cours d'acquisition afin de créer un nouveau quartier.

La commune a missionné l'EPF (Établissement public foncier) pour conduire les actions foncières.

## Le centre bourg

La commune travaille depuis de nombreuses années pour dynamiser son économie et pérenniser ses commerces installés de longue date. La phase 3 se rapportant à l'aménagement du centre-bourg est toujours à l'étude. La commune est en relation directe avec les propriétaires de foncier ainsi qu'avec nos commerçants.



Le site Soufflet a été ouvert en 1989 pour faire du négoce de grain. Vendu à 3 reprises, le site est de nouveau en vente. La commune étudie donc la possibilité d'acquérir cet espace de 3 200 m<sup>2</sup> environ avec un bâti imposant qui n'a plus sa place dans un quartier résidentiel et proche de la maison de retraite.

Une étude a été confiée à l'EPF.



## Examen des dossiers d'urbanisme

Martine Lucas, adjointe à l'urbanisme, assure une permanence tous les lundis matin de 8h30 à 12h00 à la mairie. Elle prend connaissance des dossiers d'urbanisme en amont de la communauté de communes et informe le bureau du maire et des adjoints des dossiers en cours (CUa, CUb, PC, DP - lexique au §9 ci-dessous). Elle peut recevoir les administrés désireux de partager au préalable leurs projets.



## Amélioration de façade

La communauté de communes vous accompagne dans vos travaux d'amélioration des logements.

La communauté de communes, en partenariat avec Hatéis HABITAT a organisé le 14 mars dernier une réunion d'information sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Depuis plus d'un an, la communauté de communes propose un guichet unique de l'habitat animé par Hatéis HABITAT pour aider les propriétaires désireux de rénover leur logement. Il permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement gratuit et neutre pour toute démarche liée aux travaux de rénovation des bâtiments et logements : aide technique et financière portant sur la rénovation énergétique, l'accessibilité dans le logement, la rénovation des façades, etc.

### ■ UN GUICHET UNIQUE POUR TOUS VOS PROJETS DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

La communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts propose aux habitants du territoire plusieurs aides liées à l'habitat afin de les accompagner financièrement dans la rénovation de leur logement.

Se lancer dans un projet de rénovation et obtenir des subventions n'est pas toujours facile. C'est pourquoi la communauté de communes permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement gratuit sur les volets techniques, administratifs et financiers, pour différents projets :

#### LE LOGEMENT LOCATIF :

- Soutenir l'amélioration des logements locatifs.

#### L'ADAPTATION DES LOGEMENTS :

- Accompagner l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement, faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie, construire accessible.

#### L'HABITAT INDIGNE OU TRÈS DÉGRADÉ :

- Réhabiliter l'habitat indigne ou très dégradé, mettre aux normes les dispositifs d'assainissement individuel, apporter un soutien aux situations les plus complexes.

#### LA REQUALIFICATION DES CENTRES-BOURGS :

- Encourager la rénovation des façades, stimuler les initiatives privées dans les centres-bourgs.

#### LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

- Aider les propriétaires dans l'amélioration énergétique de leur logement, les accompagner dans leur démarche de maîtrise des dépenses énergétiques, encourager la rénovation thermique des logements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la communauté de communes a mis en place un guichet unique de l'habitat, avec l'association Hatéis HABITAT qui est présente

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la communauté de communes propose un nouvel accompagnement sur les projets photovoltaïques en autoconsommation, dédié aux habitants du territoire. Il s'agit d'un conseil gratuit et neutre en amont du projet pour valider l'intérêt et dimensionner l'installation de panneaux photovoltaïques en fonction de votre logement, de l'exposition de la toiture et de votre consommation d'énergie.

**ATTENTION : Toute demande d'aide doit impérativement être déposée avant de commencer les travaux, sous peine d'inéligibilité aux dispositifs existants.**

pour aider les particuliers dans tous leurs projets d'amélioration de l'habitat, à la fois pour obtenir les subventions de la communauté de communes, mais également pour celles proposées par l'État, la région, le département,....

Une permanence sur rendez-vous, tenue par Louise Séché, a lieu tous les mercredis matin de 9h à 12h30 à la communauté de communes.

L'association est aussi joignable les autres jours de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**ATTENTION : toute demande d'aide doit obligatoirement être effectuée avant le début des travaux.**

Il faut donc impérativement contacter l'association Hatéis HABITAT ou le service habitat de la communauté de communes avant la mise en œuvre de votre projet.

Hateis HABITAT - permanences : 02 51 36 82 63

SERVICE HABITAT : 02 51 43 81 61

habitat@ccfulgent-essarts.fr





### Quelques mots-clés

#### ■ CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (CUa) :

Il s'agit d'un document d'information et non pas d'un document d'autorisation. Celui-ci donne les informations d'urbanisme sur un terrain donné.

#### ■ CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (CUb) :

Celui-ci renseigne sur la faisabilité d'un projet précis sur un terrain donné. Cette demande est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier ou d'une opération de construction.

#### ■ PERMIS DE CONSTRUIRE :

Autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe le projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

#### ■ DÉCLARATION PRÉALABLE :

Autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

#### Info

■ Pour toute amélioration de façade, des aides existent. Renseignements à la communauté de communes au 02 51 43 81 61.

■ Par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, les déclarations préalables pour les clôtures sont obligatoires sur toutes les communes du territoire de la communauté de communes.



### Les décorations de Noël

Nous continuons l'effort au niveau de la consommation électrique pour les illuminations. Nous avons installé de nouveaux motifs rétro réfléchissants.



Des petits lutins sont venus compléter le traîneau et le cerf.



Merci à Aimé, Fabien, Laurent, Ophélie et Vincent pour leur précieuse aide.

### Objectifs 2024

- Embellissement du transformateur SYDEV du lotissement des Chênes au cours du printemps 2024 avec la participation du foyer des jeunes.



- Florales 2024 du 17 au 26 mai 2024 au château de la Chabotterie. La commune a répondu à l'appel du département pour participer à la mise en place d'une scène sur le thème des Jeux de Fleurs et cela sur le rond-point des Brouzils.



Panneau directionnel installé sur le rond-point avec la distance exacte



Mascotte des Florales

- Les Jeux Olympiques 2024 en France



### Réalisations 2023

En 2023 les agents des services techniques ont œuvré pour que Chauché soit une commune accueillante et agréable à vivre. Les espaces verts ont été entretenus selon un fauchage et un entretien raisonnés pour respecter la biodiversité des milieux, ce ne peut donc être similaire à un gazon de terrain de golf !

L'aménagement de la façade de la mairie s'est terminé dans le courant du premier trimestre 2023.



La pose de 12 nouvelles cavurnes a été réalisée fin septembre 2023, suivie de l'ensemencement de la pelouse. Courant 2024, des pavés de dallage seront installés autour des cavurnes.

#### Membres de la commission

- Marie-Claire GUILBAULT (responsable)
- Christian MERLET
- Jean-Yves JAUNET
- Michel LOUINEAU
- Bertrand FOURNIER
- Aurore PUAUD

#### Membres de la commission

- Thierry MIGNET (responsable)
- Christian MERLET
- Lydie FROUIN
- Aurore PUAUD
- Ghislain FAUCHARD
- Annick PÉROCHEAU



### Nouvelle borne tactile à la mairie

Une borne tactile sera installée courant 2024 dans le hall d'accueil de la mairie.

Ce nouvel outil qui sera à la disposition de la population répond aux exigences de dématérialisation de l'affichage légal dans les mairies.

Il permettra d'accéder à :

- l'information municipale (affichage légal, actualités, événements, alertes, ...),
- l'information locale : points d'intérêt locaux (POI), numéros d'urgence, magazine municipal.





## Membres de la commission

- Christopher GRIS (responsable)
- Christian MERLET
- Marie-Claire GUIBAULT
- Michel LOUINEAU
- Jean-Yves JAUNET
- Céline GOUDEAU
- Elise CAILLON
- Bertrand FOURNIER
- Aurore PUAUD

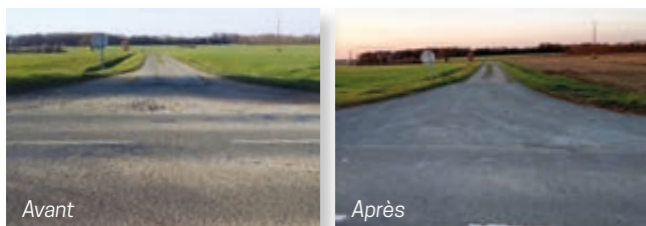
## Rôle de la commission

Elle est principalement chargée des travaux de voirie, d'entretien des chemins et des routes, du réseau d'eaux pluviales et de l'éclairage public. Elle est aussi informée des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement en relation avec la communauté de communes.

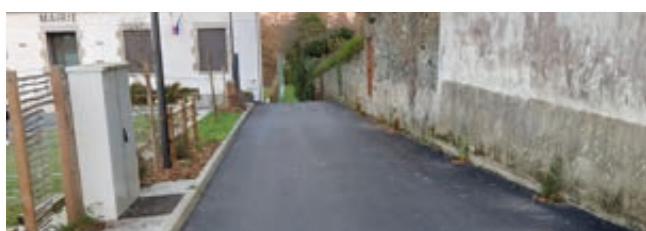
## Bilan travaux 2023

### VOIRIE :

- Réfection du carrefour vers les Grossières RD37



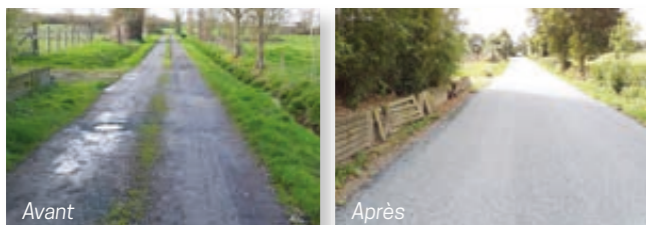
- Réfection de la voie du bus scolaire vers l'école le long de la mairie



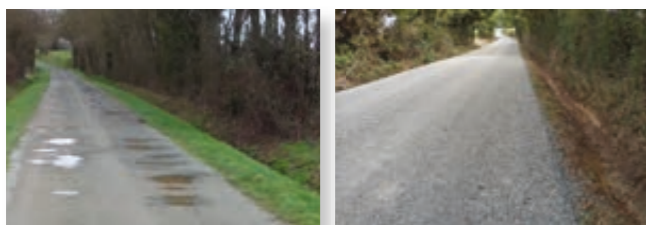
- Porte-vélos aux écoles



- Réfection d'une portion de route à la Boutarlière



- Réfection d'une portion de la route Villeneuve/Linière



- Travaux de finition de la tranche 2 du lotissement le Hameau des Prés (voirie et paysage)



- Réparation de chaussées au point à temps automatique (enduit et gravillonnage) quantité réalisée sur les voies communales = 16 tonnes.

Cette année, le curage des fossés a été effectué sur les secteurs de la route de la Merlatière, Villeneuve et Linière. Merci aux agriculteurs de chaque secteur pour l'aide apportée pour l'évacuation des matériaux.

### SIGNALISATION :

- Passage piéton à la Perrauderie.
- Arrêt minute place des Jardins.
- Zone de rencontre lotissement le Hameau des prés (zone à 20 km/h).

## Dossiers lancés sur 2023 mais exécutés en 2024

### VOIRIE :

- Aménagement de la rue de la Petite Maine
- Réfection du parking du complexe sportif et du parking Fruchet.
- Sécurisation du chemin de Fruchet.
- Passerelle de Fruchet par la communauté de communes.
- Réfection de la voirie rue du centre par le département.

### SIGNALISATION :

- Mise en place d'un radar pédagogique à Villeneuve.
- Aménagement à la Brossette pour la réduction de la vitesse.
- Aménagement rue de la Brosse pour la réduction de la vitesse.



## Association Feel Good and Enjoy

FEEL GOOD AND ENJOY organise une Booty Therapy Party le samedi 10 février 2024 à partir de 14h30, à la salle Arc-en-Ciel à Chauché.

### À QUOI S'ATTENDRE ?

Stage de danses, bien-être, auberge espagnole healthy, talk/conférence, soirée dancefloor avec DJ (ouvert à tous à partir de 22h30).

- Facebook: Feel Good And Enjoy
- Instagram: feelgoodandenjoy85
- Téléphone: 06 24 54 09 21
- Email: feelgoodandenjoy@gmail.com



Scannez ce QR CODE pour plus d'infos ou la réservation.



## Infos pratiques



## Collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers s'effectue dans les bacs gris. Sortez le bac gris la veille du passage du camion-benne, en le disposant contre le mur ou le portail de votre résidence, la poignée tournée vers la rue.

Le bac ne doit pas gêner le passage des poussettes ni celui des fauteuils roulants. Rentez le bac dans l'heure qui suit le passage de la benne.

Le bac gris est destiné aux :

- restes alimentaires, mégots,
- jouets et objets cassés, pansements, lingettes rasoirs jetables, ...
- litière,

Les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs plastiques bien fermés. Les déchets coupants doivent soigneusement être enveloppés. Le bac ne doit pas déborder : il faut pouvoir fermer le couvercle sans effort.

La collecte des déchets recyclables (métaux, plastiques, papiers) s'effectue dans les sacs jaunes. Tous types d'emballage (en métal, en plastique, en carton, etc.) :

- pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes..., emballages métalliques : canette, boîte de conserve, aérosol...,
- capsules de café usagées en métal ou plastique, emballages cartons et briques alimentaires : briques de lait, de soupe...,
- bouteilles et flacons en plastiques avec leur bouchon, sacs et films plastiques.

## Sacs jaunes numérotés

### OÙ PUIS-JE RÉCUPÉRER CES SACS ?

À la mairie de Chauché.

### QUE DOIS-JE APPORTER POUR QUE L'ON PUISSE M'EN DONNER ?

Ma carte de déchèterie OU ma carte d'identité.

### COMBIEN DE SACS CONTIENT UN ROULEAU ?

1 rouleau = 30 sacs jaunes.

### RAPPEL DES RÈGLES DE DOTATION :

- Foyer de 1-2 pers. : 2 rouleaux,
- Foyer de 3-4 pers. : 3 rouleaux,
- Foyer de 5 pers. et + : 4 rouleaux,
- Gros producteurs (restaurant, cantine, etc...) : 6 rouleaux.

## Défibrillateurs

Trois défibrillateurs sont présents sur la commune :

- dans la salle de sport à côté du stade de foot,
- à l'EHPAD La Roseraie,
- sous les halles.



## Déchèteries

Pour accéder aux déchèteries, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts :

2, rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT • Tél. 02 51 43 81 61

### Déchèterie de Saint-Fulgent

- Lundi : 10h-12h /14h-18h
- Mardi : fermée
- Mercredi : 9h-12h /14h-18h
- Jeudi : 14h-18h
- Vendredi : 14h-18h
- Samedi : 9h-12h /14h-18h

### Déchèterie de Chavagnes

- Lundi : 10h-12h /14h-18h
- Mardi : 14h-18h
- Mercredi : 9h-12h /14h-18h
- Jeudi : fermée
- Vendredi : 14h-18h
- Samedi : 9h-12h /14h-18h





Numéros utiles

POMPIERS

☎ 18 ou 112



GENDARMERIE

☎ 17



2 rue des Ormeaux  
85250 SAINT-FULGENT  
☎ 02 51 42 62 11

PHARMACIE DE GARDE

☎ 32 37\* (accessible 24h/24h)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche.  
\* Numéro Audiotel : 0,35 € TTC/min



CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

☎ 02 51 08 84 84

Permanences à la communauté de communes, un jeudi par mois, de 9h30 à 12h30, SUR RENDEZ-VOUS.

SAMU

☎ 15



MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

☎ 116 117 (numéro gratuit)

Tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés.

EN CAS D'URGENCE VITALE, APPELEZ LE 15



CENTRE MÉDICO-SOCIAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE

6 rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT  
☎ 02 28 85 76 00

Le centre est ouvert du lundi au samedi : 9h00-12h30 et 13h30-17h30.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

☎ 02 51 43 81 61

Permanences à la communauté de communes, le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 14h à 17h30, SUR RENDEZ-VOUS.



Familles rurales



Le centre périscolaire et le transport scolaire sont gérés par l'association Familles Rurales

CENTRE PÉRISCOLAIRE LES SCOUBIDOUS

Directrice : Mme Lucie Piveteau

2, impasse de la Petite-Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 54

✉ lesscoubidous85140@gmail.com

Ecole privée Saint Christophe

1, impasse de la Petite-Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 36

✉ direction@chauche-stchristophe.fr

🌐 http://chauche-stchristophe.fr/

Directeur : M. David Bénéteau

OGEC : M. Boris Goussaud (Président)

APEL : Mme Mélina Quillet (Présidente)



Restaurant scolaire (géré par la mairie)

Rue de la Petite-Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 83 09

✉ restoscolaire@chauche.fr

Suez Eau France

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT  
11 rue des Forêts - Parc d'activités Polaris  
85110 CHANTONNAY

☎ 02 28 15 31 50



Relais Petite Enfance (RPE)

8 rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 51 34 26 28

Matinée d'éveil, le jeudi une semaine sur deux de 8h45 à 12h30 au centre périscolaire « Les Scoubidou »

Uniquement sur inscription auprès de Mme Cossais

☎ 02 51 43 81 61



Service à la personne

ADMR : ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Nos services à domicile pour tous :

- aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap,
- garde d'enfants à domicile, ménage-repassage, courses et repas, sorties et loisirs, à la suite d'une hospitalisation, aide à la toilette, accompagnement d'enfants en situation de handicap, soutien à l'occasion d'un changement familial, téléassistance, garde de jour et de nuit.

Adresse du local associatif :

18 rue des Tilleuls - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 52 61 47 46

✉ paysdestfulgent@admr.org

🌐 www.admr85.org



Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Permanences au local associatif : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

ASSISTANCE SOCIALE

Une assistante sociale du département assure des permanences sur la communauté de communes :

☎ 02 28 85 76 00

Tous les matins, sauf le mardi, de 9h30 à 12h00 au centre médico-social de MONTAIGU

☎ 02 51 94 16 70

SOLIDARITÉ TRANSPORTS



Infos inscriptions :

- Service pour les plus de 60 ans de Chauché
- Adhésion : 3 € pour l'année civile
- Inscription en mairie ou contact auprès d'Isabelle Bourasseau ☎ 02 51 41 82 71
- Tarif transport : 0,40 €/km

Tarifs communaux

COPIES

La gratuité est accordée aux demandeurs d'emploi pour toutes les copies nécessaires à la recherche d'un emploi. Les associations doivent fournir leur papier.

PARTICULIERS				ASSOCIATIONS			
COPIES A4		COPIES A3		COPIES A4		COPIES A3	
Noir & blanc	0,20 €	Noir & blanc	0,40 €	Noir & blanc	GRATUIT	Noir & blanc	GRATUIT
Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €	Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €

CONCESSIONS CIMETIÈRES

CONCESSION TRENTENAIRE		ESPACE CINÉRAIRE					
Emplacement 2m²	126,50 €		Cavernes n°6 à 8	Cavernes n°9 à 20	Columbarium	Jardin du souvenir	
Emplacement 4m²	253,50 €	Redevance 1 <sup>re</sup> occupation	308,00 €	308,00 €	544,50 €	Support de mémoire et dispersion des cendres	Taxe de dispersion des cendres
		Concession trentenaire	276,00 €	276,00 €	276,00 €		
		Total	584,00 €	584,00 €	820,50 €	55,50 €	29,50 €

DROITS DE PLACE

6 € sans électricité  
8 € avec électricité





## SALLE ARC-EN-CIEL

**CAUTION** : le montant du chèque caution exigé au moment de la remise des clés de la salle est fixé à 100 €.

**ARRHES** : le montant des arrhes (acquis à la commune en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 20 €.

### LOCATION DE LA SALLE ANNEXE (OU SALLE N°2) :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES (PRIX TTC)
Location de la salle	40,00 €	80,00 €
Redevance incitative (obligatoire)	12,00 €	12,00 €
Chauffage (du 01/11 au 30/04)	18,00 €	18,00 €

Tarif spécifique pour les vins d'honneur (après sépulture) et les réunions de travail des entreprises de Chauché : 58,50 €

### LOCATION DE LA SALLE ARC-EN-CIEL :

Le prix de la location de la salle comprend la salle n°1, la salle n°3, la cuisine avec la vaisselle et le nettoyage.

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)		PARTICULIERS ET ENTREPRISES (PRIX TTC)
	1 <sup>ère</sup> location	Suivantes	
Location de la salle *	GRATUITE	100,00	190,00 €
Redevance incitative (obligatoire)	30,00 €	30,00	30,00 €
Chauffage	70,00 €	70,00	70,00 €
Forfait week-end (du samedi matin au dimanche soir) du 01/11 au 30/04	/		500,00 €
Forfait week-end (du samedi matin au dimanche soir) du 01/05 au 31/10	/		400,00 €

### LOCATION DU LOCAL COMMUN FOYER SOLEIL :

	COMMUNE (PRIX TTC)	HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Repas de famille ou groupe	153,00 €	177,00 €
Repas de famille pour les occupants du Foyer Soleil	91,00 €	/
Réunion groupe (avec vaisselle pot amitié)	70,00 €	80,00 €
Utilisation de la salle sans vaisselle pour une durée supérieure à 1/2 journée	114,00 €	124,00 €

**GRATUITÉ** pour les associations à but non lucratif, sportives, culturelles, éducatives, humanitaires, sociales ou caritatives.

**ARRHES** : le montant des arrhes (acquis au CCAS en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 8 €.

Pour les 24/25 décembre, 31 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, la priorité est donnée aux locataires du Foyer Soleil. Les autres habitants ne peuvent effectuer leurs demandes qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

## Passeport

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports, le ministère de l'Intérieur a mis en place un téléservice dit de « pré-demande passeport » sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

Cette procédure est facultative. Vous pouvez ainsi choisir de procéder au dépôt de votre demande en utilisant le CERFA n°12100\*02 papier (à venir retirer en mairie au préalable) ou en ayant recours au système de pré-demande via le site Internet de l'ANTS.

La pré-demande de passeport ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en mairie (notamment SAINT-FULGENT, ESSARTS-EN-BOCAGE, LES HERBIERS, MONTAIGU) pour déposer votre demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes). Lorsque vous choisissez le recours au téléservice de pré-demande, vous devez imprimer le « récapitulatif de sa pré-demande de passeport » ou vous munir du numéro de pré-demande.

Tout savoir sur le passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Liste des mairies proches de CHAUCHÉ pour faire la demande de passeport (sur rendez-vous uniquement) :

Mairie de SAINT-FULGENT : 02 51 42 62 26

Mairie déléguée des Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE : 02 51 62 83 26

Mairie des HERBIERS : 02 51 91 07 67

Mairie de MONTAIGU : 02 51 09 21 21



## Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité ne se font plus à la mairie de Chauché. Elles se font désormais selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, c'est-à-dire par une instruction sécurisée, dématérialisée, et avec des délais réduits. Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (communes alentours disposant du dispositif : SAINT-FULGENT, LES HERBIERS, MONTAIGU-VENDEE – SUR RENDEZ-VOUS).

Pour gagner du temps, il vous est possible de pré-remplir le formulaire en ligne sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Sinon, le formulaire papier reste accepté, et vous pouvez toujours venir le retirer à la mairie de Chauché.



### 4 ÉTAPES POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

- 1 Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- 2 Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- 3 Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 4 Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



### Sites utiles

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
(informations complètes, fiables, harmonisées et régulièrement actualisées)

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
(accès à votre demande en ligne et suivi de l'évolution de votre demande)

<https://timbres.impots.gouv.fr>  
(achetez vos timbres fiscaux en ligne)

## Certificat d'immatriculation (ex carte grise)

Les démarches de demande de certificat d'immatriculation ne sont plus effectuées en préfecture ou en sous-préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

Sur Internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Via un garage automobile agréé par la préfecture : [www.vroomly.com/garage-85/](http://www.vroomly.com/garage-85/)

## Permis de conduire

Les demandes de renouvellement de permis de conduire sont à effectuer via le site Internet :

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

## État civil

### ▪ **NAISSANCES (RECONNAISSANCES ANTICIPÉES) :**

Une reconnaissance anticipée est une démarche à effectuer pour les couples non mariés qui vont avoir un enfant. En effectuant cette procédure, vous établissez donc la filiation entre l'enfant à naître et le père de l'enfant.

Vous pouvez vous présenter en mairie afin d'effectuer une reconnaissance anticipée du ou des enfants.

Les pièces à fournir :

- carte d'identité des deux futurs parents (si la reconnaissance est effectuée par les deux parents en même temps),
- justificatif de domicile avec les noms des deux parents.

### ▪ **MARIAGES :**

Si vous souhaitez vous marier, vous devez contacter la mairie afin de fixer la date et l'horaire.

Le secrétariat vous indiquera à quel moment vous pourrez venir récupérer le dossier à remplir et à quelle date vous devrez le retourner avec toutes les pièces justificatives.

### ▪ **PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS) :**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France, doivent s'adresser dans leur mairie de lieu de résidence.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

#### ▪ **Les futurs partenaires :**

- Doivent être majeurs,
- Doivent être juridiquement capables, (un majeur sous tutelle ou curatelle peut se pacser sous conditions),

- Ne doivent pas être mariés ou pacsés,
- Ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs,
- Doivent avoir leur résidence commune à Chauché.

#### ▪ **Pièces à fournir :**

- Convention de PACS (cerfa n°15726\*02),
- Déclaration conjointe de PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (cerfa n°15725\*03),
- Copies intégrales des actes de naissance ou extrait avec filiation, de moins de 3 mois.

### ▪ **DÉCÈS :**

La déclaration d'un défunt se fait à la mairie du lieu de décès.

#### ▪ **Pièces à fournir :**

- La pièce d'identité du déclarant,
- Le livret de famille du défunt,
- Le certificat de décès délivré par le médecin.



## Changement d'adresse

Lorsque vous changez d'adresse, le changement n'est pas automatiquement réalisé sur les listes électorales. C'est à vous de le signaler en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



## Légalisation de signature

Votre notaire vous remet des documents et vous demande de faire certifier votre signature auprès de la mairie, que faire ?

Il faut vous rendre en mairie, celle de votre commune de résidence, muni de vos documents à signer,

une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. C'est uniquement lorsque vous êtes en mairie que vous devez signer vos documents devant le maire ou la personne qui le représente.

## Recensement citoyen

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen obligatoire ! Dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>e</sup> anniversaire, tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou auprès d'un consulat s'ils résident à l'étranger.

C'est une démarche OBLIGATOIRE qui permettra de vous convoquer à la Journée défense et citoyenneté (J.D.C.). Pensez à vous munir de votre livret de famille, ainsi que de votre pièce d'identité.

### Espace France Services



Un espace France Services est ouvert depuis début novembre 2022 à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

Cet espace est dédié aux personnes ayant besoin d'aide pour les démarches administratives ou ayant des difficultés avec Internet. Deux agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos relations avec les administrations et les organismes publics comme : la CAF, la CNAV, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Il est possible de prendre rendez-vous au 02 51 43 81 61. Accueil physique et téléphonique : le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 - Tél. 02 51 43 81 61



## État civil 2023

Pour les naissances et les mariages, sont indiquées les informations concernant les familles ayant donné leur accord pour la publication dans le bulletin.

### Mariages : 5

- CHARBONNEAU Fabien & GIRARD Sabrina
- RAVELEAU Joss & HATÉ Ophélie
- PAIN Guillaume & QUILLET Méline
- ENFRIN Martial & LEROY Emilie
- GRELET Pierrick & CHENU Laure

### Naissances : 27

- |                               |            |                          |             |                       |                          |
|-------------------------------|------------|--------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------|
| BARON Victor.....             | 9 janvier  | ANSEL Roméo.....         | 4 mai       | ALLAIN Margaux.....   | 12 septembre             |
| RIGAUDEAU Éloi.....           | 25 janvier | ROUSSEAU Alicia.....     | 26 mai      | PIVETEAU Tiago.....   | 14 septembre             |
| LAMY Léon.....                | 28 février | CHAUVIN Alice.....       | 29 juin     | PETITGAS Maylone..... | 22 octobre               |
| METAIREAU Marceau.....        | 9 mars     | BOLTEAU Jeanne.....      | 9 juillet   | BUREAU Martin.....    | 1 <sup>er</sup> novembre |
| CHACUN Ambre.....             | 14 mars    | DRAPEAU Téléo.....       | 28 juillet  | GRIS Anatole.....     | 29 novembre              |
| RABAUD Mahé.....              | 19 avril   | TRICOIRE Zélie.....      | 4 septembre |                       |                          |
| GAULTIER Charles-Edouard..... | 22 avril   | BROIX-ROCHER Kéziah..... | 2 septembre |                       |                          |

### Décès : 20

- |                            |            |                          |             |                          |             |
|----------------------------|------------|--------------------------|-------------|--------------------------|-------------|
| CHAUVIN Gérard.....        | 9 janvier  | ARNAUD Gérard.....       | 21 mars     | TESSIER Maurice.....     | 13 octobre  |
| BARREAU Charlotte.....     | 12 janvier | ALLEMAND Jeanne.....     | 29 mars     | BOUSSEAU René.....       | 8 novembre  |
| GOUY Jeanne.....           | 21 janvier | ENFRIN Léonce.....       | 2 mai       | BRISSEAU Marie-Anne..... | 29 novembre |
| BOUCARD Brigitte.....      | 12 février | FRAPPIER Albert.....     | 29 juin     | CAUANEU Pierre.....      | 29 novembre |
| BARON Marie-Madeleine..... | 25 février | DRAPEAU Alexis.....      | 13 juillet  | BARREAU Michel.....      | 15 décembre |
| CHARPENTIER Annie.....     | 8 mars     | ROUSSEAU Marguerite..... | 22 août     | CAILLON André.....       | 18 décembre |
| RASSCHAERT Daniel.....     | 16 mars    | CAUANEU Fernande.....    | 6 septembre |                          |             |



# Rétrospective de l'année 2023



*Conseil municipal des jeunes*



*Parade de la Sainte Barbe*



*Pont de la Petite Maine*



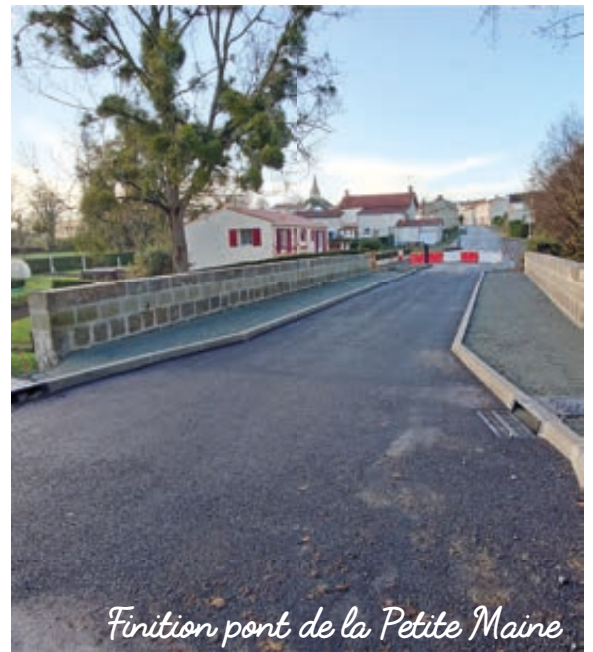
*Pré Charlotte à venir*



*La Joséphine*



*La Sainte Barbe*



*Finition pont de la Petite Maine*